

JEU « DESTINATION GRAND JEU : FABRIQUE TON VAISSEAU »
Jeu internet de type « tirage au sort différé » – Top Office

- Règlement -

Article 1 – La société Top Office, 145 boulevard Valmy 59650 Villeneuve d'Ascq SIRET 404 052 193 001 60, organise du 29 juin au 19 juillet 2015 un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé " **DESTINATION GRAND JEU : FABRIQUE TON VAISSEAU** ", selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 2 – La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique demeurant en France métropolitaine, disposant d'une connexion internet et d'une adresse électronique, à l'exception des membres du personnel des sociétés ayant collaboré à son organisation, à sa promotion, et à sa réalisation ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).
Le jeu est réservé aux personnes majeures.

Article 3 – MODALITÉ DE DIFFUSION ET DE PARTICIPATION AU JEU

Le jeu est annoncé sur se site internet « Top Office » (www.top-office.com), sur le site internet, sur des bannières de e-publicité diffusées sur facebook et sur internet.

La participation à ce jeu peut se faire du 29 juin au 19 juillet 2015 minuit, en se connectant à l'url : www.top-office.com/destination-rentree (La date et l'heure de réception par la société Top Office des connexions internet des participants tels qu'enregistrés par ses systèmes informatiques faisant foi).

Toutes les participations fournies avec des informations manquantes, fausses, incomplètes, illisibles, ou après la date visée ci-dessus, seront considérées comme nulles.

La société Top Office ne saurait être tenue pour responsable des retards ou pertes occasionnés aux participations du fait du réseau téléphonique ou internet.

Chaque joueur est tenu de s'inscrire sous son propre et unique nom, sur la base d'une adresse de messagerie réelle et permanente. En cas de manquement ou de fraude, la société Top Office se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit. En particulier, les participations à l'aide d'adresses de messagerie jetables ou temporaires (de type yopmail.com, mail-temporaire.fr, email-jetable.fr, jetable.org) seront directement exclues du tirage au sort.

Lors de la remise du lot, une pièce d'identité sera demandée au gagnant pour attester de son nom et de son adresse. Celle-ci devra être identique aux informations communiquées sur le formulaire de participation. Il n'est pas autorisé d'utiliser d'adresse mail factice pour multiplier ses chances de gain.

Article 4 – PRINCIPE DU JEU

" **DESTINATION GRAND JEU : FABRIQUE TON VAISSEAU** " est un jeu de création graphique. Les participants conçoivent un assemblage visuel (dessin, illustration, collage photo...) représentant un vaisseau spatial, et ils publient en ligne leur réalisation sur www.top-office.com/destination-rentree, et la soumettent à un double vote : le vote du public et le vote du jury.

Process :

- Le participant s'inscrit en remplissant un formulaire, et en validant le règlement.
- Après validation du formulaire, le participant est invité à télécharger sa réalisation au format JPG et PNG, d'un poids inférieur à 1 Mo
- Sa réalisation est ensuite soumise en vote du public § travers une galerie de projets..
- A l'issue de la période de jeu, un jury Top Office désigne les gagnants parmi les projets ayant recueilli un minimum de 5 votes du public.

Nombre de participations :

- Plusieurs participations sont permises par personne (même nom, même adresse mail)

Article 5 – ELECTION DES GAGNANTS

Le choix des gagnants se fait en 2 étapes :

VOTE DU PUBLIC : du 29 juin au 19 juillet 2015.

- Les projets publiés par les joueurs sont exposés au public dans une galerie web visible sur l'application du jeu.
- Chaque personne physique peut voter pour le ou les projets de son choix, à raison d'un vote unique par projet et par jour.
- Au terme de la période de vote, un classement est effectué selon le nombre de votes obtenus.
- Les projets ayant recueilli un minimum de 5 votes du public sont sélectionnés pour le **VOTE DU JURY**
- Les votes doivent être effectués par des personnes réelles, exclusivement à l'aide de l'application Destination Rentrée Top Office. L'utilisation d'outils ou techniques web pour truquer le vote entraînera l'exclusion du participant.

VOTE DU JURY : entre le 20 et le 27 juillet 2015.

- Le jury est composé de membres Top Office.
- Le jury détermine le classement final parmi les projets ayant récolté un minimum de 5 votes à l'occasion du « vote du public ».
- Le jury se réserve le droit de repêcher maximum 3 projets n'ayant pas obtenus le quota minimum de 5 votes du public.

Article 6 – DOTATION

Sont mis en jeux :

- 3 sacs EastPack, d'une valeur unitaire de 49,99 euros TTC.

Modalité de remise du lot pour les gagnants

- Retrait en magasin Top Office exclusivement.

Article 7 – FRAUDE

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et domicile, et pour ce faire, la Société organisatrice se réserve le droit, ce que tout participant accepte, de demander la communication d'une copie des documents attestant de ces informations.

La Société organisatrice pourra suspendre ou annuler la participation d'un ou plusieurs joueur(s), en cas de constatation d'un comportement suspect qui peut être, sans que cela soit exhaustif : la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même identifiant – c'est-à-dire du même profil enregistré sur la base de données du jeu, une tentative de forcer les serveurs des organisateurs, une multiplication des comptes, le ralentissement du fonctionnement du jeu que ce soit par un logiciel de speedhack ou par tout autre procédé, toute tentative ne rentrant pas dans le cadre normal du jeu, le hacking du principe de tirage au sort aléatoire... etc.

La Société organisatrice est seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des joueurs concernés au regard des informations en sa possession. En cas de sanction ou de réclamation, il convient que les participants apportent la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

Pour assurer l'égalité des chances entre tous les participants, la Société organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment en matière informatique.

Article 8 – Le gain est définitif. Il n'est ni modifiable, ni cessible, ni échangeable, ni remboursable.

Si le gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession de son prix, il n'aurait droit à aucune compensation. La société Top Office est susceptible de remplacer le lot par une autre dotation de valeur équivalente, et ce, en cas de force majeure ou de cas fortuit, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre.

Article 9 – La société Top Office se réserve le droit de publier les coordonnées et éventuellement la photo des gagnants, sans que ceci ne leur ouvre d'autres droits que le prix attribué.

Article 10 – Le règlement complet est disponible gratuitement sur ce lien <http://liste-scolaire.top-office.com>

Sur simple demande par courrier envoyé à La société Nomads – jeu " **DESTINATION GRAND JEU : FABRIQUE TON VAISSEAU** " – 32 rue Louis Faure 59000 Lille, les frais de participation au jeu via internet seront remboursés sous forme de timbre postal sur la base forfaitaire de 0.34€ TTC pour 5 minutes de communication, sur justificatif de l'opérateur de téléphonie ou du fournisseur d'accès. Cette demande doit être effectuée au plus tard 30 jours après réception de la facture téléphonique ou de celle du fournisseur d'accès correspondant à la période de participation (le cachet de la poste faisant foi).

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de services et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est néanmoins expressément précisé que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble,

ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site internet Top Office et de participer aux jeux ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

En tout état de cause, chaque type de remboursement sera limité à un par participant (même nom, même adresse).

Toute demande de remboursement doit comporter en complément des pièces demandées ci-dessus : le nom, prénom, adresse complète, adresse mail du participant. Toute demande incomplète, illisible envoyée après la date ci-dessus ou avec des coordonnées erronées sera rejetée.

Article 11 – Il est rappelé que pour concourir dans le cadre du Jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations, sauvegardées dans un fichier informatique, sont destinées à la société Top Office. Ces informations sont nécessaires à la détermination du gagnant par tirage au sort et donc à l'attribution du lot auprès de ce dernier.

Le traitement automatisé de ces données nominatives, a donné lieu à une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés.

Conformément à cette même Loi, les participants disposent à tout moment d'un droit d'accès de rectification et d'opposition aux données les concernant.

La participation à ce Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

Plus particulièrement, la société Top Office ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi qu'aux éventuelles conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La société Top Office ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pouvaient parvenir à se connecter au jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau ou à l'accès internet, ni d'éventuelles mises à jours de son navigateur bloquant l'accès à l'application.

La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites du réseau téléphonique.

Article 12 - La participation à ce jeu entraîne automatiquement l'acceptation pleine et entière du présent règlement.